



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2250000: institutions de l'enseignement libre subventionné**

Situation au 01/08/2020 (Dernière adaptation 24/04/2014)

Voir les SCP 2250100 et 2250200. Le document concernant le champ de compétence est consultable [ici](#).